

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique exceptionnelle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Mauricette ODRY		
Catherine SIMONNEAU		
Anne-Laure THOMAS		
	Murielle VILLATTE	
Jean-Pierre BEDU		
Claude BORNE		
Marc DEFOSSE		
Claude MONTAIGU		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
18 juillet 2019	18 juillet 2019	Anne-Laure THOMAS

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 12 avril 2019.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours et terminés.

REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY :

La commune a reçu l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la communauté de Communes du Val de Sully : ceux-ci se portent à 35 et se répartissent de la façon suivante :

SUBVENTIONS POUR LES ANGLONNIERES :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'apporter une aide financière exceptionnelle, à hauteur de 150 €, à Madame Brami pour l'organisation des manifestations équestres sur sa propriété des Anglonnières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette proposition.

DEVIS VOIRIE DES FONTENELLES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été constaté une dégradation de la chaussée sur la route au niveau de la propriété des Fontenelles. Un devis a été demandé à l'entreprise Prochasson.

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.

Prochasson	Réparation des trous sur le côté de la voirie Reprise générale en monocouche	6 376,40 €
------------	---	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter cette proposition,
- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du val de Sully au titre du fonds de concours,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités,

DEVIS RIDEAUX DE LA SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire propose le changement des rideaux de l'Espace Sologne. Ceux-ci étant anciens et usés. Deux entreprises ont été contactées pour élaborer des devis comme suit :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
Batiprojet A&C Concept	Fournitures de stores à enroulement Installation des stores	3 165,75 € 1 012,50 €
ETS Chalumeau	Fournitures et pose de stores vénitiens	3 326,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De retenir l'Entreprise Chalumeau,
- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully au titre du fonds de concours,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités,

REMISE AUX NORMES TABLEAU ELECTRIQUE LOGEMENT COMMUNAL :

Suite à des problèmes électriques rencontrés par la locataire du logement communal, Monsieur le Maire a fait intervenir l'entreprise 2M Aménagements pour éluder le problème.

L'entreprise déjà en intervention dans le logement pour le remplacement des fenêtres est intervenue et a dû effectuer quelques travaux pour une remise aux normes de l'installation électrique.

Cette opération a un coût de 625,65 € HT.

Une demande de fonds de concours est demandée à la Communauté de Communes du Val de Sully.

HUISSERIE SALLE DE BAIN LOGEMENT COMMUNAL :

Lors des travaux du changement des huisseries du logement communal il a été constaté que la fenêtre de la salle de bain avait été omise.

L'entreprise 2M Aménagements, retenue lors d'un précédent conseil pour ces travaux, propose un devis de 588,63 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter cette proposition,

- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du val de Sully au titre du fonds de concours,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités,

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES CITY PARK :

Lors du terrassement pour préparer l'installation du City Stade, des travaux complémentaires ont dû être réalisés.

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise TPLG qui a réalisé la plateforme, la création d'une allée piétonne en périphérie ainsi que le démontage et l'évacuation des mains courantes et des buts de l'ancien terrain de football.

Ces travaux complémentaires ont un coût de 3 065 € HT.

Une demande de fonds de concours est demandée à la Communauté de Communes du Val de Sully.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette proposition.

SIGNALETIQUE COMMUNALE :

Les panneaux de rue ainsi que les panneaux de signalisation des lieux dits étant usagés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à leur remplacement.

Une demande de devis a été faite auprès de deux entreprises décrite comme ci-dessous :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
Graphipub	Fournitures et fixation sur installation existante plaques de rue	1 096,43 €
	Fournitures et installation panneaux signalétiques lieux dits	5 271,35 €
SARL Drancourt	Réfection totale des plaques de rue et panneaux signalétiques	6 894,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De retenir l'Entreprise Drancourt,
- De solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully au titre du fonds de concours,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités,

VIDEOPROTECTION :

La Communauté de Communes propose d'installer un système de vidéo protection dans les communes de son périmètre.

Cette vidéoprotection assurera la surveillance des bâtiments communaux et des entrées et sorties du village.

Seuls les coûts de fonctionnement resteront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté :

- **8 pour**
- **1 contre**

QUESTIONS DIVERSES :

- **Couverture mobile :** Monsieur le Maire et la 1^{ère} Adjointe ont rencontré un représentant de la Préfecture qui les a informés que le projet d'installation d'une antenne de réception de la téléphonie mobile sur le château d'eau de la commune de Saint Florent a été retenu. Cette annonce a été publiée au journal officiel.
- **Ecole :** un projet d'une nouvelle école a été étudié avec une société spécialisée. Compte tenu des élections prochaines, le projet est à l'arrêt aujourd'hui. Le dossier est consultable en mairie.
- **Implantation des services fiscaux :** Monsieur le Maire présente la carte des futures implantations des services fiscaux dans le Loiret. La fermeture de la trésorerie de Sully Sur Loire est prévue aux environs de 2022.
- **Procès-verbal du conseil d'école :** pour la rentrée 2019, l'école de Saint Florent va accueillir 48 élèves : 23 en classe de CE2/CM1 et 25 en classe de CM1/CM2.
- **Achat jeux de plein air :** ayant bénéficié d'une convention de groupement de commandes pour la fourniture et la pose de terrains multisports et de jeux de plein air avec la société Husson, Monsieur le Maire propose de compléter l'implantation avec des jeux de plein air (table ping-pong, babyfoot...) à proximité du City Park.
La société Husson va nous faire parvenir une offre de prix concernant cette demande.
Une demande de subvention sera demandée au Département au titre de l'aide aux communes à faible population.
- **Spectacle de Noël :** afin de préparer le spectacle de Noël, trois compagnies ont été consultées :
 - Un spectacle interactif et récréatif avec une remise du CD à chaque enfant à la fin du spectacle pour un montant de 980 €
 - Un spectacle de marionnettes pour un montant de 844 €
 - Un spectacle de magie pour un montant de 1000 €

Après discussion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le spectacle interactif et récréatif pour une somme de 980 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BADAIRE J-Claude	THOMAS A-Laure	MONTAIGU Claude	BORNE Claude
Maire	Conseillère	Conseiller	Conseiller
PRUNEAU Michelle	SIMONNEAU Catherine	VILLATTE Murielle	ODRY Mauricette
1e Adjointe	Conseillère	Conseillère Absente	2e Adjointe
BEDU Jean-Pierre	DEFOSSE Marc		
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal		